2 novembre 2004 **04.387**

Question Thérèse Humair

Quel sort est réservé au rapport du Crédit suisse?

En date du 26 octobre 2004, un nouveau rapport sur les "Structures et perspectives de la Suisse romande" du Crédit suisse a été présenté à la presse.

Si l'on apprend dans ce document de quelque 47 pages une troisième place tout à fait honorable pour Neuchâtel en ce qui concerne l'industrie et notamment la création de la valeur ajoutée, d'autres indicateurs, tels que la fiscalité, l'évolution de la dette et le poids de la fonction publique, nous sont beaucoup moins favorables.

Ce qui est particulièrement choquant, c'est le fait que le Val-de-Travers soit mis sur pied d'égalité avec des vallées retirées du Valais, qui par ailleurs ne disposent pas de gymnase ni de centre sportif et que l'on mentionne expressément que "la totalité de l'augmentation de l'emploi dans le tertiaire provient du service public". Triste constat.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat quel sort est réservé à un tel rapport.

D'une part, les affirmations sont-elles vérifiées ou acceptées telles quelles?

D'autre part, quelles mesures particulières seront engagées pour améliorer la situation du canton, dans tous les domaines où nous sommes carrément à la traîne?

Concernant le Val-de-Travers en particulier et compte tenu qu'une mauvaise évaluation de ce district peut porter préjudice au canton tout entier, une vérification plus pointue des données – avec correction éventuelle par la suite – est-elle prévue?

Cosignataires: J. Martin, O. Mauler et P. Castella.